Expéditeur

Bienne, (Nidau), le

À la gérance de l’immeuble

Au(x) propriétaire(s) – bailleur(s)

**Immissions provenant du chantier de l’A5 dans notre voisinage, avis des défauts préventif**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons appris que le projet de l’autoroute A5 sera réalisé dans notre voisinage et que ces travaux se dérouleront sur plusieurs années.

Nous admettons que pendant la durée de ce chantier estimée à 12 ans, il sera procédé à la mise en place de palplanches qui provoqueront des nuisances notamment sonores et des vibrations fortement dérangeantes pour le voisinage, et que le chantier générera une augmentation considérable du trafic de poids lourds.

Comme locataires, nous craignons, à tout le moins pendant la durée du chantier, une atteinte massive à la qualité de notre habitat.

Nous nous réservons en conséquence vous adresser en temps utile et conformément aux art. 259a et suivants CO un avis des défauts et, le cas échéant, une demande de réduction de loyer. Nous vous invitons dès lors à préserver et à faire valoir vos droits (et les nôtres) à l’égard des maitres de l’ouvrage de l’A5 par voie d’opposition auprès du département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC) dans le délai d’opposition qui court du 18.04. au 23.05.2017.

Dans le cadre d’un rapport de location franc et ouvert, nous souhaitons, par cet avis préventif, favoriser une réponse commune correcte aux immissions que ne manquera pas de provoquer ce chantier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

XY, locataire(s)